

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
27 MARS 2018**

<p>Date de convocation : 21.03.18 Date d'affichage 21.03.18</p>	<p>Le vingt-sept mars deux mil dix-huit à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au Centre Socioculturel en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire de Picauville.</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 70 Présents : 40 Votants : 52</p>	<p><u>Étaient présents :</u> F BACHER, A BENON, G BRISSET, G DONGE, S SALMON, G VIEL, D LANGEVIN, S LEROUVILLOIS, F LESACHEY, J LEVIN, M RACHINE, G TREBERT J BESSLIEVRE, V BLANDIN, M GERVAIS, J-P MANIGLIER, B JOSSET, M JOSSET, J-J VASLIN, F ALLIX, O DESHEULLES, I MAQUAIRE, J BAUDRY, P CATHERINE, C CHANTREUIL, D FAUDEMÉR, J LAHAYE, J-J LEJUEZ, M LEMIERE, D LEVAVASSEUR, C MARIE, D MAUBRAY, L MIGNOT, M-H PERROTTE, S ROUXEL, G TRAVERT, V DUVERNOIS, A ELLIOTT, A LELIEVRE et J-P TRAVERT.</p> <p><u>Excusés :</u> M BARTON pouvoir à F LESACHEY, E LEQUERTIER pouvoir à F ALLIX, L HAVARD pouvoir à V BLANDIN, J-N TOLLEMER pouvoir à JP MANIGLIER, A HALLET pouvoir à M JOSSET, M HEBERT pouvoir à JJ VASLIN, H MARIE pouvoir à M JOSSET, S JULIEN pouvoir à O DESHEULLES, I DROUET pouvoir à MH PERROTTE, M GALIS pouvoir à J BAUDRY, I CATHERINE pouvoir à A LELIEVRE, C GAILLARDON pouvoir à JP TRAVERT,</p> <p>M YVER, A DESSOUDE, F CATHERINE, G PERROTTE</p> <p><u>Absents :</u> JM CHAULIEU, P FERREY, J-M LE MARINEL, M MAUNOURY, D MAUVIEL, E LEMONNIER, V BOSQUET, P LUCAS, J TOLLEMER, C HOLLEY, A TRAVERS, C RACHINE, M BIHEL et J-P GROULT</p> <p><u>Secrétaire de séance:</u> V BLANDIN</p>

Le procès-verbal du 13 février 2018 est adopté à l'unanimité.

01-03-18 Approbation du Compte Administratif 2017 – budget de la commune :

A- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Valérie BLANDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNAL						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	163 912.66 €			935 607.92 €		771 695.26 €
Opérations de l'exercice	599 807.58 €	491 172.78 €	1 962 435.10 €	2 408 727.44 €		
TOTAUX	763 720.24 €	491 172.78 €	1 962 435.10 €	344 335.36 €	2 726 155.34 €	3 835 508.14 €
Résultats de l'exercice	272 547.46 €			1 381 900.26 €		1 109 352.80 €
Restes à réaliser	105 180.05 €	35 401.00 €				
TOTAUX CUMULES	342 326.51 €			1 381 900.26 €		1 039 573.75

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B- Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif 2017, statuant sur **l'affectation du résultat d'exploitation** de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de : 1 039 573,75 €

Un déficit d'exploitation de : 342 327,05 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE</u>	<u>FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</u>
<u>A résultat de l'exercice</u> (Précédé du signe + ou -)	+ 446 292,34 €
<u>B résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -)	935 607,92 €
<u>C résultats à affecter</u> =A+B (hors restes à réaliser)	1 381 900,26 €
<u>D solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	272 547,46 €
<u>E solde des restes à réaliser Dépenses</u> Besoin de financement Excédent de financement	69 779,05 € 342 326,51 €
<u>F Besoin de financement = D+E</u>	
<u>AFFECTATION= C=G+H</u>	1 381 900,26 €
<u>G affectation en réserves R1068 en investissement</u> (au minimum couverture du besoin de financement F)	342 326,51 €
<u>H report en fonctionnement R002</u>	1 039 573,75 €
<u>DEFICIT REPORTE D 002</u>	

02-03-18 Approbation du Compte de Gestion 2017 – budget de la commune :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1°Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2017 de la commune de Picauville, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

03-03-18 Dissolution des Comptes de Gestion – budget commune nouvelle de Picauville de 2016

et commune historique des Moitiers en Bauplois :

A la demande de Madame Orlandi, trésorière, le Conseil Municipal à l'unanimité

VALIDE la dissolution des comptes de gestion de la commune nouvelle de Picauville créée en 2016 et de Les Moitiers en Bauplois.

04-03-18 Vote du Budget Primitif 2018– budget de la commune :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif 2018 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses = 3 246 369,00 €

- Recettes = 3 246 369,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses = 1 053 453,00 €

- Recettes = 1 053 453,00 €

05-03-18 Dépenses en section d'investissement 2018 – budget de la commune :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

VOTE les dépenses suivantes pour un montant global de 552 890€

Opérations	Investissement	Montant
11	Eglise	66 228 €
23	Stade	10 659 €
37	Gros travaux de voirie	136 963 €
41	Acquisition autres matériels	4 331 €
42	Equipements scolaires	24 425 €
43	Bâtiments communaux	185 453 €
88	Projet scolaire	85 000 €
91	Véhicules et matériels	39 831 €

Monsieur Faudemer fait une remarque sur le coût prévu pour le concours d'architectes du projet scolaire.

06-03-18 Vote des taux des impôts directs :

Monsieur le Maire rappelle que le lissage des taux progressifs sur 12 ans à débiter en 2017. Le taux unique dans chaque commune déléguée interviendra donc la 13^{ème} en 2029.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

MAINTIENT les taux cibles pour 2029 comme suit:

<u>Taux</u>	
-taxe d'habitation	9.87%
-taxe foncière bâti	16.50%
-taxe foncière non bâti	27.36%

07-03-18 Revalorisation des participations scolaires :

Comme chaque année, les Maires des 4 pôles scolaires de l'ancienne Communauté de Communes de Sainte-Mère-Eglise proposent de réévaluer le coût des frais de scolarité. Il est proposé une augmentation de 2% pour les écoles publiques et privées :

- pour les maternelles : 1 135€ (au lieu de 1 112€)
- pour les élémentaires : 479€ (au lieu de 469€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
APPROUVE la hausse de 2% pour les participations scolaires

08-03-18 Demande de participation pour une extension électrique :

Dans le cadre d'une demande de certificat d'urbanisme chemin des Huets à Cretteville, parcelle cadastrée 153 ZC 78, il y a nécessité d'une participation de la commune pour l'extension de 45 mètres du réseau électrique estimée par le SDEM à 724.50 €.

Monsieur le Maire demande l'accord pour cette extension.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
VALIDE la prise en charge de l'extension du réseau électrique pour la parcelle cadastrée 153 ZC 78.

09-03-18 Aides financières pour les chambres d'hôtes et gîtes :

Monsieur le Maire propose de reconduire les délibérations du 19 janvier 1994 et du 16 octobre 1996 et de maintenir les montants de 2009 des aides allouées pour créer divers types d'hébergement chez l'habitant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
RENOUVELLE les aides financières comme suit :

Type d'hébergement	Dépense subventionnable	Taux de subvention	Montant de subvention	Montant maximum de subvention
Gîte rural	3 050 €	50%	1 525 €	1 525 € (1 gîte)
Chambres d'hôtes	1 070 €	50%	535 €	535 € (1 chambre)

10-03-18 Subventions pour les ravalements de façades :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,
RECONDUIT sa délibération de la commune historique de Picauville du 28 mars 2000 maintient la subvention accordée pour des travaux de ravalement de façades à 25% du montant des travaux avec un plafond de 760 Euros avec une provision d'une somme de 3 800€ sur l'année 2018.

Madame PERROTTE rappelle que si ces fonds ne sont pas distribués, il était prévu qu'ils servent pour l'achat ou le renouvellement éventuels de mobilier urbain.

11-03-18 Participation financière 2018 au Fond de Solidarité Logement (FSL) :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,
DONNE son accord pour attribuer une participation au Fond de Solidarité pour le Logement (FSL) d'un montant 0.70€ par habitant, soit 2 367 € (base calcul population globale 3 382habitants).

12-03-18 Participation financière 2018 au Fond d'aides aux jeunes (FADJ) :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DONNE son accord pour attribuer une participation au Fond d'Aide aux Jeunes en Difficulté d'un montant de 0,23€ par habitant, soit 777.86 € (base calcul population globale 3 382 habitants).

13-03-18 Approbation du Compte Administratif 2017 – budget assainissement :

A- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Valérie BLANDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		140 942.15 €		72 782.38 €		
Opérations de l'exercice	101 200.39 €	134 920.73 €	228 830.95 €	214 938.29 €		
TOTAUX	101 200.39 €	275 862.88 €	228 830.95 €	287 720.67 €	330 031.34 €	563 583.55 €
Résultats de l'exercice		33 720.34 €	13 892.66 €			
Restes à réaliser	28 464.00 €	10 750.00 €			17 714.00 €	
TOTAUX CUMULES		174 662.49 €	13 892.66 €	58 889.72 €		233 552.21 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B- Le Conseil Municipal, après avoir examiné le Compte Administratif 2017, statuant sur **l'affectation du résultat d'exploitation** de l'exercice.

Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de : 58 889,72 €

Un déficit d'exploitation de : 0,00 €

Le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<u>AFFECTATION DU RESULTAT</u>	<u>D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</u>
<u>A résultat de l'exercice</u> (Précédé du signe + ou -)	- 13 892,66 €
<u>B résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -)	+ 72 782,38 €
<u>C résultats à affecter</u> =A+B (hors restes à réaliser)	58 889,72 €
<u>D solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	174 662,49 €
<u>E solde des restes à réaliser</u> Besoin de financement Excédent de financement	17 714,00 € 0,00 €
<u>F Besoin de financement = D+E</u>	
<u>AFFECTATION= C=G+H</u>	
<u>G affectation en réserves R1068 en investissement</u> (au minimum couverture du besoin de financement F)	0,00 €
<u>H report en fonctionnement R002</u>	58 889,72 €
<u>DEFICIT REPORTE D 002</u>	

14-03-18 Approbation du Compte de Gestion 2017- budget assainissement :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion pour l'exercice 2017 de la commune de Picauville, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

15-03-18 Vote du budget primitif 2018 – budget assainissement :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif d'assainissement de 2018 comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses = 257 347,00 €

- Recettes = 257 347,00 €

Section d'investissement :

- Dépenses = 485 667,00 €

- Recettes = 485 667,00 €

16-03-18 Dépenses en section d'investissement 2018 – budget assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VOTE les dépenses suivantes pour un montant global de 20 000€ :

Opérations	Investissement	Montant
71	Opération d'équipement	20 000€

17-03-18 Vote de la redevance d'assainissement :

Monsieur le maire rappelle l'évolution du coût de la redevance d'assainissement :

En 2011, 2,11€ le m³

En 2012, 2,20€ le m³

En 2013, 2,20 le m³

En 2014, 2€ le m³

En 2015, 1.80€le m³

En 2016, 2€ le m³

En 2017, 2€ le m³

Suite à la présentation du Compte administratif, Monsieur le Maire propose d'augmenter la redevance à 2,10€ le m³.

Monsieur le Maire procède à plusieurs votes :

- 2,05€ le m³: 1 voix Pour, 1 Abstention et 50 voix Contre
- 2,15€ le m³: 1 voix Pour, 1 Abstention et 50 voix Contre
- 2,10€ le m³ : 41 voix Pour, 1 Abstention et 10 voix Contre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (41 voix Pour, 1 Abstention et 10 voix Contre)

DECIDE de revaloriser à 2,10€ le m³ la redevance d'assainissement à compter de la prochaine facturation prévue avant l'été 2018.

18-03-18 Proposition de changement du rythme de facturation de la redevance d'assainissement :

Le service comptabilité souhaitait modifier le rythme des facturations pour se rapprocher de la réalité.

Le 1^{er} objectif est d'effectuer la prochaine redevance avant l'été.

Il avait également été envisagé de faire 2 facturations par an pour tous les raccordés mais il semble que cela ne soit pas possible car la SAUR, gestionnaire du service de l'eau potable, ne fait plusieurs relevés annuels uniquement pour les collectivités et les usagers en prélèvement.

Il est donc proposé une deuxième facturation annuelle pour les sortants et les entrants uniquement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE les changements de rythmes de facturation, avec la 1^{ère} facturation avant l'été, et l'établissement d'une seconde facturation pour les usagers sortants et entrants courant octobre.

19-03-18 Approbation du compte administratif 2017 – budget Maison médicale :

A- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Valérie BLANDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Après en avoir délibéré et à l'unanimité

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF MAISON MEDICALE						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	10 677.00 €			44 589.46 €		
Opérations de l'exercice		10 677.00 €	3 757.83 €	6 450.08 €		
TOTAUX	10 677.00 €	10 677.00 €		47 281.71 €		
Résultats de clôture		0.00 €		47 281.71 €		47 281.71 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B- Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité l'**affectation des résultats** du compte administratif 2017 comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + ou -)	2 692.25 €
<u>B résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -)	44 589.46 €
<u>C résultats à affecter</u> =A+B (hors restes à réaliser)	44 589.46 €
<u>D solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	
<u>E solde des restes à réaliser</u> Besoin de financement Excédent de financement	
<u>F Besoin de financement = D+E</u>	
<u>AFFECTATION= C=G+H</u>	
<u>G affectations en réserves R1068 en investissement</u> (au minimum couverture du besoin de financement F)	
<u>H report en fonctionnement R002</u>	47 281.71 €
<u>DEFICIT REPORTE D 002</u>	

20-03-18 Approbation du Compte de gestion 2017- budget Maison médicale :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECLARE que les compte de gestion pour l'exercice 2017 de la commune de Picauville, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

21-03-18 Vote du budget primitif 2018 – budget annexe Maison médicale :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif annexe maison Médicale 2018 pour la maison médicale

Section de fonctionnement :

Dépenses = 43 604.00 €

Recettes = 43 604.00 €

22-03-18 Approbation du compte administratif 2017 – budget Biens Girard :

A- Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Valérie BLANDIN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Philippe CATHERINE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BIENS GIRARD						
Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés			168.02 €			
Opérations de l'exercice			5 225.27 €	5 625.27 €		
TOTAUX				168.02 €		
Résultats de clôture			0.00 €	0.00 €		

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

B- Le Conseil Municipal ACCEPTE à l'unanimité l'affectation des résultats du compte administratif 2016 comme suit :

<u>Résultat de fonctionnement</u>	
<u>A résultat de l'exercice</u> (précédé du signe + ou -)	- 168.02 €
<u>B résultats antérieurs reportés</u> (ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + ou -)	168.02 €
<u>C résultats à affecter</u> =A+B (hors restes à réaliser)	0.00 €
<u>D solde d'exécution d'investissement</u> D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	0.00 €
<u>E solde des restes à réaliser</u> Besoin de financement Excédent de financement	
<u>F Besoin de financement = D+E</u>	
<u>AFFECTATION= C=G+H</u>	
<u>G affectations en réserves R1068 en investissement</u> (au minimum couverture du besoin de financement F)	0.00 €
<u>H report en fonctionnement R002</u>	0.00 €
<u>DEFICIT REPORTE D 002</u>	0.0

23-03-18 Approbation du Compte de gestion 2017- budget Biens Girard :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CATHERINE, Maire.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1°Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le Compte de Gestion pour l'exercice 2017 de la commune de Picauville, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

24-03-18 Vote du budget primitif 2018 – budget annexe Biens Girard :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le budget primitif annexe Biens Girard 2018 pour les Biens Girard :

Section de fonctionnement :

Dépenses = 5 650.00 €

Recettes = 5 650.00 €

25-03-18 Signature d'un contrat MAEC marais de Gueutteville :

Le contrat MAET signé pour le Marais de Gueutteville s'est terminé fin 2017. La commission agriculture et marais propose de signer un contrat MAEC pour ce marais à compter de 2018.

Pour rappel la prime versée dans le cadre de la MAET s'élève à 94,30 € l'hectare.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE d'inscrire le marais de Gueutteville dans le dispositif de contrat MAEC

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le contrat MAEC et tous les documents nécessaires à ce sujet.

26-03-18 Fixation des tarifs de mise aux marais 2018 :

La commission propose les tarifs suivants pour 2018. La seule évolution concerne le marais de Gueutteville que l'on a modifié pour correspondre aux tarifs pratiqués dans les marais de l'Angle et de la Vienville, eux aussi dans le dispositif MAEC.

<u>AMFREVILLE</u>		
bovins de plus de 2 ans		85 €
bovins de moins de 2 ans		65€
<u>PICAUVILLE</u>		
	Commune	Hors commune
<u>marais de Gueutteville</u>		
poulinière suitée	125 €	129 €
jument	120 €	125 €
bovin	90 €	95 €
ponette de moins de 1 m 40	79 €	84 €
ânesse	38 €	43 €
<u>Marais de l'Angle et de la Vienville</u>		
poulinière suitée	125 €	129 €
jument	120 €	125 €
bovin	90 €	95 €
ponette de moins de 1 m 40	79 €	84 €
ânesse	38 €	43 €

<u>VINDEFONTAINE</u>		
chevaux		75 €
bovins		50 €
<u>LES MOITIERS-EN-BAUPTOIS</u>		
Bovins de + de 2 ans		96,50 € + gardiennage non chiffré
Bovins de – de 2 ans		77,30 € + gardiennage non chiffré
Cheval		117,00 € + gardiennage non chiffré
Jument suitée		133,00 € + gardiennage non chiffré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VALIDE l'ensemble de ces tarifs pour 2018

27-03-18 Location de bâtiment au Crédit Agricole :

Suite à la décision de préemption pour l'immeuble sis 30 rue de la Marne, cadastré AC774 et 775, un bail de location sera signé avec le Crédit Agricole pour les locaux commerciaux situés au rez-de-chaussée. Le loyer est de 400 € TTC/mois.

Le Maire demande l'autorisation de signer le bail de location.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son adjoint délégué, à signer le bail de location avec le crédit agricole dès que la commune sera propriétaire des biens.

28-03-18 Dématérialisation des actes administratifs :

Suite à l'inscription budgétaire, il est demandé l'accord du conseil municipal de signer la convention avec l'Etat pour la dématérialisation des actes réglementaires (délibérations, arrêtés,..) par le biais de la plateforme ACTES et d'autoriser la signature électronique pour ces documents ainsi que les documents budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le maire, ou son adjoint délégué, à signer la conventions et les documents annexes pour la mise en place de la dématérialisation des actes réglementaires et budgétaires ainsi que pour les signatures électroniques.

29-03-18 Déclarations d'Intentions d'Aliéner :

-Parcelles AC315 et AC445 : 15 rue de la Marne

Le Conseil municipal ne souhaite pas préempter

-Parcelles D816, 818 et 868, ZP101, 102 et 58 : la Vienville

Le Conseil municipal ne souhaite pas préempter

-Parcelle ZH49 : le haras

Le Conseil municipal ne souhaite pas préempter

-Parcelles AC320 et 388 : 1 rue de la Marne

Le Conseil municipal ne souhaite pas préempter

Questions et informations diverses

30-03-18-a Emprunt pour l'achat des bâtiments du Crédit Agricole :

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération d'achat de l'immeuble 30 rue de la Marne (bâtiment du Crédit Agricole), il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 81 000,00 EUR.

Après étude des emprunts pour l'achat du bâtiment du crédit agricole, il propose de retenir l'offre de la Banque postale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2017-06 y attachées proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A Montant du contrat de prêt : 81 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 18 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/06/2036

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 81 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 15/05/2018, en une fois avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,64 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constante

Remboursement anticipé: autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 100,00 EUR

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le Maire ou son adjoint délégué est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

30-03-18-b dates à retenir :

- prochain CM mardi 10 avril 2018
- commission agriculture et marais communaux le 11 avril à 15h30

Séance levée à 22h30

Vu pour être affiché le 29 mars 2018, conformément au CGCT.
Le Maire, Philippe CATHERINE